

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

posés à perdre la foi dans le sein des familles protes-

C'est donc grâce à ce double mouvement d'une part, et de l'autre aux efforts incessants des évêques catholiques d'Angleterre que nous devons ces étonnantes phénomènes dont nous sommes les témoins attendris. Insensiblement les idées s'éclaircissent, la tolérance passe de la théorie à la pratique, et s'infiltré de plus en plus dans les mœurs; nos frères peuvent désormais compter le 4 juillet comme le commencement d'une nouvelle ère pour leur foi religieuse. Qu'ils nous permettent cependant de leur adresser un terminant, un conseil dicté par cette profonde conviction chrétienne, qui, Dieu merci, est l'inspiration mère de cette feuille.

Les événements des temps passés ont habitué l'aristocratie catholique à suivre trop souvent les suspectes inspirations du pouvoir. En outre, elle s'appuie trop sur les influences dues à la naissance et à la fortune. C'est le double écueil que nous lui voudrions voir éviter. Il ne s'agit pas seulement de faire beaucoup pour les classes déshéritées de la fortune; il faut encore se faire petit et humble comme elle. Il faut entrer dans le mouvement réel des idées chrétiennes telles qu'elles se manifestent de nos jours. Il ne s'agit plus de donner sa vie pour sa foi, comme autrefois; il s'agit de reconquérir au prix de mille efforts, de mille actes d'héroïsme, les masses qui commencent à s'émanciper en Angleterre, et menacent, dans un avenir plus ou moins éloigné, tout l'ordre social. Il s'agit de se faire peuple avec le peuple pour le gagner à Jésus-Christ. Jamais il ne fut donné à une aristocratie un rôle plus magnifique à jouer. Que les seigneurs catholiques le comprennent et l'acceptent hardiment. Avec les éléments de force et de durée dont est encore douée la société anglaise; avec les principes de liberté large et sincère qui la régissent, ils ont sous la main d'immenses ressources; ils peuvent choisir entre la gloire de sauver leur puissante patrie, ou bien la honte de s'abîmer un jour avec elle dans une commune ruine.

A Dieu ne plaise que cette dernière hypothèse se réalise! A Dieu ne plaise qu'oubliant leur aïeux, ils s'enfoncent dans les douceurs du confort et les langueurs d'une civilisation matérielle! Il faudrait alors se voiler la tête en se rappelant l'adage de l'antiquité: Quos Jupiter vult perdere, prius delectat.

Revenons bien vite à de plus riantes visions.

Puisse le souvenir de cette belle cérémonie rester à jamais gravé dans le cœur de ceux qui ont été assez heureux pour y prendre part et resserrer encore les liens qui attachent entre elles toutes les églises catholiques du monde!

Un seul mot encore. L'église de St-Georges est dans le style gothique du quinzième siècle, elle a été bâtie sous la direction du célèbre architecte Pugin, qui a présidé avec une scrupuleuse attention aux plus petits détails de l'édifice ainsi qu'aux ornements du culte. Il a voulu avec raison que la plus petite disparate ne pût troubler l'harmonie de l'ensemble. Ere Nouvelle.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL 15, AOUT 1848.

LETTRES DE MGR. HUGHES.

LETTRE IX. Suite.

56. C'est un grand soulagement pour l'esprit de se détourner de ce triste état de choses parmi les raisonnements privés pour envisager la marche, calme, ferme et uniforme de l'église durant une période de plus de 1500 ans. C'est le même message de salut qu'elle envoie à l'orient et à l'occident, au nord et au sud, jusqu'à ce que toutes les nations l'aient reçu, et dont elle a insinué dans le cœur de tous les peuples, des nations et des tribus. L'interprétation divine, lorsque des individus ou même de puissantes nations avec leurs chefs se montrent indignes de cet héritage, elle les retrace, fussent-ils prélat, roi, noble ou paysan. Elle ne connaît pas de distinction et lorsque de très intérêts sont en péril, elle ne recule pas de peur et ne calcule point les conséquences probables. Il n'est pas même nécessaire qu'il soit question de la négation de toute sa doctrine. Il suffit que l'on ne obtienne un des articles qui forment le Jétop de la révélation de Jésus-Christ, pour s'attirer cette sentence par laquelle elle separe de sa communion un membre infect. En faisant une supposition extravagante et impossible, quand tous les évêques de France, d'Allemagne et d'Italie nieraient obstinément quelques uns des articles de la foi, elle les excommunierait avec regret, il est vrai, mais avec aussi peu de réserve qu'elle en a usé avec un Ronge en Allemagne, ou un Kirwan parmi nous. D'un autre côté malgré le zèle ardent et tendre qui l'anime pour la réunion des âmes dans le bercail de Jésus-Christ, elle ne pourrait pas sacrifier un iota, un article de sa doctrine pour procurer le retour des nations qui ont abandonné sa foi, ou pour la conversion du monde entier. Si elle était capable de faire l'un ou l'autre, elle ne serait pas l'église que Jésus-Christ a établie sur la terre.

57. Ces remarques ne s'appliquent cependant qu'au dépôt de la foi sur lequel elle n'a aucun contrôle, elle est de gardien établi de Dieu, de témoin et d'interprète infallible. De là dans l'église la distinction entre les matières qui sont d'autorité originelle et divine et celles qui sont le résultat de la législation ecclésiastique. L'église avait le droit de déterminer la forme extérieure de son propre gouvernement conformément aux exigences du temps et des circonstances. Certainement lorsqu'elle offrait le saint sacrifice de sa liturgie dans les tombeaux des martyrs dans les catacombes et les souterrains de Rome païenne, elle ne paraissait pas la même dans son ensemble extérieur que lorsqu'elle accomplit ses rites symboliques environnée de pompe et de magnificence (s'il convient d'appeler magnifique ce que l'homme peut employer au culte de son Dieu) sous l'immortel dôme de St. Pierre. Je dirai la même chose de toutes les lois ecclésiastiques émanant simplement de son autorité, de code entier de la législation canonique, de sa discipline toute entière, pourvu qu'elle ne tire son autorité que de ses décrets. Il est évident que, dans toutes ces matières, la même autorité qui a fait la loi, a le droit dans certains cas, d'ordonner de dispenser de son observation, ou, si la nécessité le demande, de l'abroger entièrement. L'église en elle-même comme témoin, et la doctrine qu'elle a reçue de Jésus-Christ et de ses Apôtres forment ensemble ce dont il doit être rendu témoignage et le témoin même qui doit porter ce témoignage. Voilà ce qui ne peut changer, ce qui est indestructible, infallible; les vérités infallibles révélées par le fils de Dieu, et le témoin infallible et le prédicateur de ces vérités jusqu'à la fin des temps. Et de là on ne peut établir sur rien de ce qui est

arrivé dans ce monde depuis le siècle de Jésus-Christ et de ses Apôtres, aucun article de foi divine dans la communion de l'église catholique.

58. C'est pourquoi nous ne pouvons nous empêcher de sourire, lorsque des écrivains aussi ignorants ou aussi s'avants que Kirwan nous parlent de la foi catholique en citant certains miracles qui sont ou ont pu être opérés dans l'église depuis le temps des Apôtres. Tous les catholiques croient qu'il est arrivé beaucoup de miracles. Ils croient que l'église possède une promesse certaine que Dieu manifesterait son pouvoir en proportion de la foi des individus dans le tems et de la manière qu'il lui plaira. Mais si vous demandez si tout catholique est obligé, comme catholique, de croire que cet événement en particulier ou cet autre arrivé depuis le siècle des Apôtres, est ou n'est pas un miracle, je vous réponds qu'il peut en juger suivant les preuves qui sont présentées à son esprit. Dans certains cas, l'évidence est telle que, suivant les lois ordinaires de l'esprit humain il est forcé de croire, mais lorsque cela arrive, sa croyance est un acte de foi humaine ou personnelle, mais non pas nécessairement de foi divine ou catholique. Les événements qui datent ainsi d'une époque postérieure à celle des Apôtres ne nous sont pas proposés comme le fondement d'aucun dogme ou article de foi divine. On ne peut douter qu'il ne soit certainement arrivé beaucoup de faits réellement miraculeux. Personne ne prétend nier non plus que plusieurs autres assignés comme miraculeux, n'étaient que des illusions ou desceptions accidentelles ou intentionnelles. Sur tous ces sujets nos raisonnements privés sont pour la plupart excessivement ignorants, lors même que d'ailleurs leurs notions sont correctes. Il y a deux raisons pour cela. La première c'est que naturellement ils ne connaissent pas la foi catholique, et l'autre que d'après leur manière d'apprendre ils sont sûrs de n'en jamais avoir qu'une idée faussée, confuse et incorrecte. Ce serait une tâche facile de leur donner une connaissance de ce qu'est la foi catholique, si leurs esprits étaient actuellement dans l'état neutre de simple ignorance. Mais tels qu'ils sont, il serait nécessaire qu'ils dépouillassent leurs imaginations des fausses idées qu'une éducation systématique dans une mauvaise direction y a créées à l'égard de la foi catholique. Kirwan cependant n'est qu'un membre de la classe inférieure de la même maladie. Et le seul remède pour eux est l'instruction et les renseignements qu'ils pourraient trouver dans le catéchisme catholique. A continuer.

ARRIVEE DE L'ACADIA.

Nous empruntons la traduction de l'article suivant à la Minerve d'hier soir:

L'Acadia est arrivé à Boston à 3 1/2 heures hier; il est parti de Liverpool le 29 ultimo.

IRLANDE.—Les troupes se répandent dans l'Irlande. On estime qu'il y a 30,000 hommes de troupes et 5,000 combattants dispersés dans les deux provinces où l'insurrection était à craindre.

L'Habeas Corpus est suspendu. £500 sont offerts pour la tête de Smith O'Brien, et £300 pour celles de Meagher, Dillon et Doheny. Tous les Imprimeurs du Journal "The Nation," ont été arrêtés.

Par la ton des nouvelles, on peut croire que l'insurrection a été temporairement réprimée.

On est sur le point d'arrêter un grand nombre de personnes.

La plus grande tranquillité régnait aux dernières dates. Pourtant on regardait les troubles comme inévitables dans le sud de l'Irlande; Le lord lieutenant a fait sortir une proclamation défendant les clubs. Des clubs doivent encore être organisés.

Liverpool a été mis en émoi par la présence d'un grand nombre de repealers. On y a nommé 20,000 combattants spéciaux.

Marché.—Les prix avaient haussé; le temps était mauvais.

SECOND RAPPORT.

Les Comités du Sud de l'Irlande sont sur le point de s'insurger. L'Ouest et le Nord sont très excités. Le Journal la "Nation" est supprimé. Une flotte Anglaise est tout près de Cork. A Edinburgh [Ecosse] on fait de nombreuses arrestations pour trahison; il s'y tient continuellement des assemblées révolutionnaires.—La France est tranquille, pas de changements.—L'armistice entre le Danemark et la Prusse ne se confirme pas. Il n'y a pas eu de bataille.—L'Autriche est paisible. La Diète va s'ouvrir. L'Empereur doit rentrer dans sa capitale.—En Italie, Charles Albert est inactif.—Le Roi de Naples menace d'envahir la Sicile.—En Espagne, les Montagnols sont le dessous; la Reine est enceinte.—Rien de neuf en Portugal.—Dans les Indes tout paraît tranquille.—Les récoltes sont magnifiques par toute l'Europe.—Les troubles de l'Irlande font subir une dépression au Marché monétaire.

Nous pourrions vendre la liste des avis qui se trouvent dans la Gazette Officielle. Il nous a peine de voir peu combien peu le Bas-Canada y figure. Nos co-sujets du Haut-Canada savent profiter des moyens à leur disposition. Ils savent comprendre qu'ayant une Législature Provinciale, il est de leur devoir et de leur intérêt d'en profiter. Ainsi, tandis que le Bas-Canada s'adresse une fois à la Législature, on voit le Haut-Canada faire dix applications. C'est là un fait bien en faveur des Hauts-Canadiens et qui parle très peu en faveur du Bas-Canada. Car il marque chez les premiers un esprit d'entreprise très grand, une activité continue et une intelligence supérieure. Dans le Bas-Canada, il fait voir de l'apathie, du dégoût, un manque d'esprit d'entreprise et d'activité, et peut être des idées rétrogrades, au moins stationnaires. Voilà ce que le fait indique chez les uns comme chez les autres. Pourtant nous savons bien qu'en tant que le Bas-Canada y est concerné, les Canadiens veulent marcher de l'avant et qu'ils veulent augmenter leurs ressources et leur industrie. Il est donc quasi impossible de comprendre pourquoi il y a parmi eux si peu d'activité et un si grand engourdissement apparent. Pour notre part, nous n'entreprendrons pas d'expliquer ce fait malheureusement trop vrai, et nous nous contenterons de le signaler. Nos compatriotes en le voyant de nouveau placé devant leurs yeux, ne pourront s'empêcher d'en chercher la cause et tâcheront d'y remédier. Aussi espérons nous pouvoir voir bientôt le Bas-Canada user de son énergie, et se montrer aussi actif que ses co-sujets de la Province supérieure. S'il ne le fait pas, il ne doit pas s'étonner s'il demeure dans la basse, s'il se voit devancé par le Haut-Canada, et si celui-ci acquiert sur lui un ascendant qu'il ne pourra jamais lui faire perdre; car il devra se souvenir qu'il est demeuré stationnaire, tandis que ses voisins marchaient et prospéraient.

Nous publions aujourd'hui à l'exclusion d'autres matières, l'article suivant du Journal de Québec. Nos lecteurs devront le lire attentivement, et ils se convaincront que c'est folie pour le Bas-Canada de demander actuellement la représentation du Canada-Uni soit basé sur le chiffre de la population. Ils se convaincront ainsi de nouveau que nous avons eu et que nous avons encore raison de nous déclarer contre une pareille prétendue réforme électorale, et de demander que la proportion actuelle soit maintenue.— Nous n'en disons pas d'avantage pour cette fois; nous laissons la parole à notre laborieux confrère de Québec.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Nous venons aujourd'hui accomplir notre promesse au sujet de ce que nous avons promis sur les populations du Haut-Canada. Nous allons être aussi court que possible et ne répondre que par des chiffres officiels à toutes les objections futiles qu'on nous a faites au nom ronflant de la patrie.

En ouvrant la discussion importante de la réforme électorale, nous avons pris pour base de cette discussion les recensements de 1829 et 1842 pour le Haut-Canada, et de 1831 et 1844 pour le Bas-Canada.

Nous avons dit dans le cours de la discussion qu'à l'heure qu'il était, la population du Bas-Canada ne pouvait pas dépasser 770,000; que la population du Haut-Canada pouvait être supérieure en nombre à celle du Bas-Canada, et que, dans tous les cas, elle le serait avant qu'on ait pu mettre à effet la réforme demandée.

Tout récemment nous avons publié des statistiques intéressantes et très détaillées, non seulement sur le progrès général de la population, mais encore sur le progrès relatif de la population dans différents comtés du Bas-Canada. Ce calcul n'élevé pas cette population au-delà de 767,000.

Mais nous avons acquis un moyen d'arriver plus sûrement à la vérité par les renseignements officiels que nous nous sommes procurés. Nous pouvons dire en passant qu'ils viennent si fortement à l'appui de notre thèse, que nous ne regrettons pas de les avoir attendus un peu longtemps.

Nous allons commencer par le Haut-Canada.

La population du Haut-Canada était en

Table with 2 columns: Year (1814-1842) and Population. Values range from 95,000 in 1814 to 486,055 in 1842.

Nous allons maintenant donner un tableau comparatif de la population du Haut-Canada pour 1842 et 1845, dans ses 20 districts judiciaires.

Table with 3 columns: District, 1842, 1845. Lists districts like Brock, Colborne, Eastern, etc., with population figures for both years.

La population du Haut-Canada en 1848, est donc de 698,345, ou de près de 700,000.

En 1842 elle n'était que de 486,055; elle a donc augmenté dans l'espace de six années seulement de 212,290! Ce dernier résultat est une réponse accablante pour ceux qui affirment que l'immigration fait du Haut-Canada un simple lieu de passage, puisque le chiffre officiel de la portion de l'immigration qui s'est établie au Haut-Canada durant les 6 dernières années, n'est que de 172,961, comme on peut le voir par le tableau comparatif que nous donnons. Le reste est dû à l'accroissement de la population par les causes naturelles.

Cet accroissement prodigieux est un fait qui se perpétue et qu'on prouve des chiffres officiels et incontestables et qu'on a contesté pourtant sous le prétexte d'abord que l'immigration ne s'arrêta pas au Haut-Canada, et qu'elle gagna toujours les Etats-Unis; ensuite qu'il n'y avait plus de terres à établir dans le Haut-Canada; que s'il y en avait encore elles étaient éloignées du fleuve et qu'elles ne tentaient pas les émigrants qui aimaient mieux sans doute, suivant ces calculateurs, aller s'établir dans le Haut-Canada; que s'établir dans les forêts de la république voisine, sans plus de chemins ni plus de grandes rivières à admirer et à contempler. On a dit aussi que l'émigration d'Europe vers l'Amérique devait nécessairement diminuer d'année en année, parce que les causes de cette émigration diminuent chaque jour.

Nous allons commencer par arriver à l'explication d'un fait devenu incontestable par les chiffres suivants que nous devons à l'obligeance de M. Buchanan, surintendant de l'immigration. Le tableau qui suit donne les nombres qui s'établissent au Bas-Canada et aux Etats-Unis; nous voulons parler des émigrants qui passent par le St. Laurent:

Table with 3 columns: B. Canada, H. Canada, E. Unis. Shows numbers for years 1842-1847.

Totaux 19,872 172,851 48,699.

Il y a quelque chose de plus pour prouver que l'émigration ne fait pas que passer par le Haut-Canada. On sait que dans certains ports des Etats-Unis où débarque l'émigration du royaume-uni, il y a des agents de la Grande-Bretagne pour la recevoir et la diriger vers les colonies anglaises, quand elle désire s'y rendre. Le tableau suivant indique le nombre des émigrés qui sont arrivés au Canada par le St. Laurent, ainsi que celui des émigrés qui y sont arrivés par les Etats-Unis.

Table with 3 columns: Arrivés par le St. Laurent, Par les Etats-Unis, Year. Shows immigration numbers from 1842 to 1847.

Pour combattre l'opinion de ceux qui affirment que l'émigration Européenne doit diminuer d'année en année, parce que les causes qui la produisent s'éteignent de jour en jour, il suffit de leur demander s'ils s'imaginent sérieusement que l'accroissement annuel de la population dans un pays Européen donné, l'Angleterre par exemple, l'Irlande l'Allemagne n'exécède pas plusieurs fois la population qui en sort pour aller chercher dans le nouveau monde une aisance et un bien-être qu'elle ne trouve pas sur le sol natal, et veulent-ils dire que cet accroissement sera la cause infaillible d'une immigration décroissante? Nous aimons à faire remarquer au même coup que nous ne prenons pas l'immigration prodigieuse de l'année dernière comme base et point de départ de l'immigration à venir.

L'émigration de cette année, dont plus des 19 vingtièmes gagnent le Haut-Canada, sera à peine de 25,000 âmes.

Il ne nous reste plus qu'à répondre à ceux qui prétendent qu'il n'y a plus de terres à établir dans le Haut-Canada. Pour répondre à cette assertion quelque peu hardie et extravagante, il nous a fallu aller à la source: nous avons eu pour résultat positif que la portion des terres établies, n'exécède pas la vingtième partie des terres à établir dans un beau pays plan, et sous un ciel beaucoup plus favorable que le nôtre à la culture. Ce sol est creusé et sillonné en tous sens par des lacs immenses et de belles rivières.

Maintenant passons au Bas-Canada.

La population du Bas-Canada était

Table with 2 columns: Year (1825-1834) and Population. Values range from 423,630 in 1825 to 640,782 in 1834.

Elle ne s'est accrue dans l'espace de 13 ans que de 172,961, tandis que celle du Haut-Canada a augmenté de 212,290 en six ans seulement, et cela avec une population primitive de beaucoup moindre.

Pour constater d'une manière positive le progrès de la population dans le Bas-Canada depuis le recensement de 1844, nous allons donner successivement les diverses causes d'accroissement qui se rattachent à deux, le surplus des naissances sur les morts et l'immigration. Le tableau suivant qui est officiel, contient le nombre des morts, des naissances et l'accroissement de la population dans les différents districts de 1844 à 1847 inclusivement. Le district de St. François se trouve compris dans le district de Montréal et dans celui des Trois-Rivières. Nous prenons tout entier 1844, dont la plus grande partie se trouve nécessairement comprise dans le recensement de 1841, pour compenser le produit de la portion de 1848 qui nous est naturellement inconnue.

Table with 4 columns: District, Morts, Baptêmes, accroissement. Shows data for Québec, Montréal, T. Rivières, Gaspé, and T. Rivières for years 1844-1847.

A ce chiffre d'accroissement, 66,136, il faut ajouter, 2,894, nombre des morts à la Croix-Blanche qui ne doivent pas entrer en ligne de compte dans ce calcul, et qui cependant se trouvent consignés dans le registre mortuaire pour 1847. Il faut encore compter l'émigration qui est restée dans le Bas-Canada de 1844 inclusivement jusqu'en 1847 inclusivement, c'est à dire 12,072. Il ne faut pas non plus oublier de compter l'accroissement de 1811, dans le district des Trois-Rivières, que nous n'avons pu nous procurer et que l'on peut estimer à 2,000, ainsi que celui de Gaspé pour l'année 1847, et que l'on peut évaluer à 509, en prenant une moyenne dans les deux cas. Ce qui éleverait l'accroissement des naissances de 1815 à 1846 à près de 38, le nombre des baptêmes étant de 19,299 dans la première année et de 19,337 dans la dernière. Nous avons quelque chose de plus fort que cela encore pour prouver que cette émigration est considérable. Le nombre des morts en 1816 (nous parlons toujours du district de Montréal qui double à peu près en population de celui de Québec, était de 9,566, celui des baptêmes de 19,336 et l'accroissement de 10,671. Eh bien! en 1847 le nombre des morts, (abstraction faite des morts aux hôtels comme cela a été pour le district de Québec) n'est que de 9,435, celui des naissances de 18,072 et l'accroissement de 9,237. Quel moyen avez-vous d'expliquer cette diminution croissante dans le chiffre des morts et des naissances, si ce n'est par la diminution dans la population du Bas-Canada?

Nous ne voulons pas profiter de ce fait déplorable pour retrancher de notre population le chiffre trop gros qu'il y eût en suivant une proportion arithmétique; mais nous pouvons sans qu'on ait droit de nous accuser d'exagération, réduire de 76,099 à 66,000 l'excédant de la population sur le Haut-Canada, et dire que notre population ne dépasse pas 760,000 à l'heure qu'il est.

Ces réflexions, nous les livrons froidement à la réflexion de ceux qui aiment sincèrement leur pays et non de ceux qui, connaissant ces vérités désolantes, font semblant de les nier, parcequ'en flattant de malheureux préjugés et des passions aveugles, ils pensent pouvoir mieux réussir dans leur travail d'orgueil blessé et d'ambition désordonnée et désorganisatrice.

L'assemblée des Irlandais de cette ville n'a pas eu lieu hier soir, comme l'avaient annoncée les avertissements et les placards. Il paraît que l'on a craint des troubles, et que les signataires de la convocation de l'assemblée ont décidé de la différer; ce qui a été connu par un placard, placé sur une des portes du marché Bonsecours. Il y a bien eu une assemblée peu nombreuse à l'auberge de McAnlay; mais ce n'était là qu'une assemblée sectionnaire et voilà tout. Nous félicitons les chefs irlandais de cette ville d'avoir agi aussi sagement qu'ils viennent de le faire; ils ont montré que tout en voulant sympathiser avec l'Irlande, ils n'entendent pas mettre le trouble dans le sein de leur pays d'adoption.

COLONISATION.

LA Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes ses terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur patrie natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus favorables qu'elle ne les a jamais eu devant elle. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'évêque de Montréal s'occupent de la bâtisse de chapelles et envoient des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix modéré, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son débet en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukely et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejoindra et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukely, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d. par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des arberges. Les terres sont couvertes de superbes prairies, de mériers, hêtres, etc, et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukely, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukely, et elles offrirent en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus, une manufacture de potasse, une arberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celles de Stukely et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu' aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 50 familles se y seraient établies, et leur procurer un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou relevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les champs.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gène les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, s'établir sur une terre de la Compagnie dans le Township de l'Est, jouir de tous les avantages de son pays natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paraissent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukely est de douze lieues, par un bon chemin qui présente tous les jours les mailles de Montréal, de Sherbrooke et de Stamsoud. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On verra bien référer aux autres avisements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B. — Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certain avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les sous-signés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juillet. Montréal, 4 août 1848. 1848.

DEMANDE

ON demande immédiatement à St. Constant un Instituteur pour tenir une Ecole Modèle, muni de certificats de moralité et de capacité; et un autre pour une Ecole commune. Une place comme Chantre est aussi offerte aux dits Instituteurs. S'adresser au Curé du lieu. — qf.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

- W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, F. J. Hinccks, Hillolon, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Moholland, Edwin Atwater, Parthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'octobre prochain. Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les JUDIS ou VENDREDIS, où que le Bureau des Directeurs se réunira régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

VAIS

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert à fin d'obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière de la Soudaigne à vis l'Eglise de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Manville.

- Les péages qui seront demandés, sont: 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant. 2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers. 3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, additionne aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers. 4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et demi. 5° Pour chaque personne à pied: Un denier. 6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi. 7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, porc, autre animal de même taille: Un demi denier courant.

L'Assomption, 1er juin 1848.

INSTITUTEUR.

UN INSTITUTEUR d'expérience et qualifié pour tenir une Ecole Modèle, prendra un engagement pour une ou plusieurs années à enseigner au premier de juillet prochain, sous les ordres de Messieurs les Curés et Commissaires d'Écoles, soit dans le District de Montréal, des TROIS-RIVIÈRES ou de QUEBEC. Dans une Ecole MIXTE; sa Dame peut prendre l'instruction de filles. Il peut enseigner la vraie prononciation de la langue anglaise. Le salaire de l'Instituteur sera déterminé d'après les meilleurs usages et sera réglé à l'avance de chaque année, par le Curé, etc. etc. Il sera utile, par les catéchismes, les cérémonies du culte en général. Références: Messieurs les Curés et les Seigneurs de la paroisse de St. Charles de Montréal, St. Césaire et St. Louis de Sherbrooke.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT A VAPEUR POUR MOUDRE A FLEUR ET LA FARINE D'AVOINE

MOULIN DE LA FORTIFICATION. Anciennement la Fonderie de MM. HEDGE & RONDEX.

AUX FERMIERS ET DETAILLEURS DE GRAINS DE FLEUR.

LES SOUSSIGNÉS, venant de compléter un nouveau MOULIN à VAPEUR POUR LA FLEUR, ayant trois paires de moulins à vapeur, avec tout l'appareil nécessaire pour moudre le froment en fleur, est prêt à recevoir des commandes pour moudre.

Le Soussigné a aussi joint à son établissement un MOULIN à FARINE D'AVOINE, capable de moudre la farine d'avoine de première qualité. Les possesseurs de Grains, désirant la faire moudre trouvent leur avantage à favoriser son établissement, lequel y apportera un soin particulier à produire un excellent article. Les termes pour moudre seront modérés.

Le prix du marché sera payé pour du bon blé, de l'avoine et autres grains. JOHN BIRSS, Montréal, 17 avril 1848. N. B. Toute espèce de grains moulus, bons pour chevaux et animaux.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village St. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain. JOSEPH LAJEUNESSE, Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE J. B. ROLLAND,

24, RUE ST VINCENT, MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné maintient ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les livres d'Écoles, etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller à acheter ailleurs. J. B. ROLLAND, Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie ECCLÉSIASTIQUE

Le Soussigné ont l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'ils ont transporté leur Ateliers Notre-Dame de la rue St. Vincent, où ils ont fait dernièrement annoncé qu'ils ont ouvert une Librairie, sous le nom de LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Catholiques. Ils ont aussi le patronage de la paroisse et particulièrement de la paroisse de St. Charles de Montréal, où ils ont fait faire par eux-mêmes, à la prière de Messieurs les Curés et de Messieurs les Supérieurs, les Livres de Prières, les Livres de Messe, les Livres de Confession, les Livres de Bénédiction, etc., etc., à des prix très-modérés. Pour ceux qui ne se contentent pas de cette condition, l'honneur sera de QUINZE en plus, payable par semestre. Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien. Nous prions toutes les personnes, curés de notre journal, de vouloir bien nous adresser le présent avis, ainsi que leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur rendons avec reconnaissance. On s'abonne chez M. St. Charles, à Québec, au bureau du journal, No. 21, Rue Lamoignon, et chez M. J. R. O. Grégoire, Libraire, No. 12, Rue la Fontaine, Côte-à-Pic. A Montréal, chez E. R. Fabre, etc., No. 7, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE. Québec, 17 mars, 1848.

ORNEMENTS D'ÉGLISE.

UN ANNONCEMENT de MM. les Curés qu'il a transporté son fond d'Ornements d'Église à Québec, ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses honoraires pour le spectacle aux Dames de l'Hôtel de la Ville, pour les succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Établissement. Au bout-courir et à l'Épave, nous avons MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage de répondre en leur offrant à dater de ce jour. LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL. L'acheteur s'assurera que le prix qui lui est offert est le plus bas de ces objets, et que le prix de la fabrication, surtout en or, est très-bas. Chaque article sera garanti et revendu de toute fausse représentation de qualité. Enfin, le marchand sera toujours sûr et TOUJOURS A BON MARCHÉ. L'assortiment d'aujourd'hui est en une grande variété de CHARBONS TOUT FAITES. CROCHES DE CHARBONS. En plus on a avec beaucoup de marchandises en or, argent et couleurs. Damas Blanc, Grand, etc. etc. brochés tout en or. (coulours variés) en or et couleurs. GARNITURES DE CHAPES ET BANDS DE DALMATIQUES En drap d'or (imitation) à des prix très-riche et séduisant. Damas brochés en or et couleurs. (coulours variés) brochés riches, noirs et de bas prix. GARNITURES COMPLETES. N. B. Les Crochets, les Goulottes de Châsses et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes disponibles de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse. ÉTOFFES ET VOILES DE BÉNÉDICTION. Les Étoiles sont assorties de couleurs, plus ou moins riches et aux extrémités. ÉTOFFES ORNEMENTS. Drap d'or à brocher et à des richesses en or, argent et couleurs (d'après nouveaux). Moins d'or à effets riches et brillants. D'après brochés, tout en or, et en or et couleurs. Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre les progrès et toujours à des prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabrications de Paris et de Lyon. ARGENTERIE D'ÉGLISE. Le Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Oratoires Cibottes Barottes etc. N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Église dans les campagnes. MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation express (et par leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article. On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter le moindre erreur, et les adresser à J. C. ROBILLARD, No. 34, Cedar St. New-York.

P. GENDRON, IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés. On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que LIVRES, CATALOGUES, CARTES D'ADRESSE, TRAICTES, CONNAISSANCEMENTS, PAMPHLETS, BILLET D'ENTERREMENT, CIRCULAIRES, POLICES D'ASSURANCE, CARTES DE VISITES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC. Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement. PRIX TRE-REDUIT.

LE VÉRITABLE POUTRIAT DE S. S. PIERRE

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE de 28 pouces de haut sur 22 pouces de large!! CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvres de l'École Napoléon, est mise en vente chez les Soussignés. L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui le GRAND APOUR DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ S. S. PIERRE ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si excellent Pontife. Les gravés dimensions et le mérite artistique de cette gravure, lui méritent sans aucun doute, la première place dans les salons de nos concitoyens. CHAPELEAU & LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Montréal, 19 novembre 1847.

TEMPERANCE. PAR LE R. P. CHINIQUY.

RELIÉ A L'USAGE DES ÉCOLES. Se vend chez MM. FABRE & Cie. " " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE. A l'ÉVÊCHE.

A VENDRE

LE SOUSSIGNÉ offre en vente, à des CONDITIONS TRES-MODÉRES, les dix emplacements et la terre ci-après désignés, savoir: 1° UN EMPACEMENT situé dans le village d'industrie, paroisse de St. Charles de Montréal, de la contenance d'un demi arpent de front sur un ar. ent de profondeur, dans le centre du village et dans un lieu très rapproché de l'Église, bâti de Maison, boulangerie, Câtellerie, Grange, Hangar, Écurie et autres bâtiments; laquelle dite maison est des plus propres pour tenir un Hôtel ou Maison de Peuple, étant occupé comme telle depuis quelques temps et étant à peu près de a la meilleure situation pour ce genre de commerce. 2° UN EMPACEMENT situé au même lieu de la contenance d'un demi arpent de front sur un arpent de profondeur, sur la rue St. Pierre, aussi dans un lieu très rapproché de l'Église, avec les bâtiments dessus construits, construit en 1841 en. Écurie et autres bâtiments. 3° UN terrain situé au même lieu de la contenance d'un arpent et trois perches de front, sur la profondeur qu'il y a à prendre de la rivière de la Soudaigne à la ligne cadastrale, aussi bâtie de Maison Étable et autres Bâtimens. Pour les conditions et plus amples informations, s'adresser à Auguste ROUSSEAU, CHANTIERS, Avenue, No. 18 rue St. Vincent, ou au So. signé, au Village d'Industrie. ÉTIENNE PARTENAIS, Montréal, 21 février 1848. — qf.

AVIS DES POSTES.

A dater de jeudi le 4 courant, et jusqu'à avis contraire, la Malle Anglaise qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à Halifax, est formée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MARGREDES et les JUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Boston et jeudi pour les steamers qui partent de New-York. — Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours-là. Montréal, 12 mai 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PASTRES, payable d'avance, frais de poste à part. Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Melanges, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressées, francs de ports, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal. PRIX DES ANNONCES.

Table with 2 columns: Description of ad types and their prices. Includes rates for six lines, each insertion, and for various ad formats like 'à la mode' or 'à la page'.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE & Cie., Librair. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ec. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Proc. Vic. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Proc. Directeur. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école rue de l'Église, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.